

— Délimitation des Unités de Gestion Anguille (UGA) en France métropolitaine —



Les Bassins Versant Anguille pris en compte comme unités de gestion anguille (UGA) sur les territoires ont été déterminés selon des critères validés par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs compétent sur ces territoires. Les efforts de gestion mis en place sur ces zones contribueront à augmenter la part de population d'anguilles dévalantes.

Auteurs du document : CLAVEROLAS A., VALADOU B., MICHON J., OIEAU, ONEMA

Diffuseur des métadonnées : Office français de la biodiversité

Mots clés : ANGUILE, UNITE DE GESTION

Date : 2010

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Source : Eaufrance, 1p.

Langue : Français

Droits d'utilisation : Accès libre

Niveau de lecture : Documents techniques

Accéder à la notice source : https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/vue-consult/ofb_recherche_oai/DOC00083074

Télécharger les documents :

https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai/OUVRE_DOC/59702?fic=PUBLI/R5/65.pdf

Emprise nationale : FXX

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/delimitation-des-unites-de-gestion-anguille-uga-en-france-metropolitaine0>

Evaluer cette notice: